

Courriel du 24 juillet 2018

Monsieur le Directeur Général des Services

Lors du dernier Conseil Municipal, la DCM concernant les modalités de passage aux 1607h à compter de janvier 2019 a entériné le choix entre 4 cycles et la variabilité des horaires pour les cycles standards.

Sur ce dernier point, nous avons proposé lors des négociations préalables que la plage variable du matin soit fixée entre 7h30 et 9h30.

Le choix qui a prévalu n'a retenu qu'une heure de souplesse, de 8h à 9h.

Nous nous permettons toutefois de revenir vers vous à ce sujet suite aux nombreuses remontées à ce sujet depuis le dernier Conseil Municipal.

En effet, nombreux sont les agents et cadres, y compris cadres de haut niveau qui considèrent que cette plage horaire variable du matin est largement insuffisante.

Marseille est une grande ville, étendue sur un espace difficile à parcourir aux heures de pointe. Les services municipaux sont répartis sur tout son territoire. Les transports en commun ne desservent encore pas de façon optimale tous les sites de notre administration et, près d'un quart des fonctionnaires municipaux habitent hors Marseille.

La proposition d'une tranche horaire variable du matin entre 7h30 et 9h30 visait à intégrer toutes ces contraintes et à permettre aux agents concernés d'adapter leurs horaires en fonction des heures de pointe, du trajet domicile/bureau, des accompagnements scolaires, de la nécessité de traverser la Ville pour se rendre à son bureau...etc. ; et finalement d'arriver plus sereins et dans de meilleures dispositions pour travailler...!

Une seule heure de souplesse, qui plus est au moment le plus fréquenté en terme de circulation, ne suffit absolument pas à répondre à ces contraintes.

Il est dommage que ce dossier par ailleurs vecteur de modernisation, soit entaché de ce défaut non négligeable!

L'argument qui nous a été donné pour justifier ce choix est fondé sur la volonté de certains DG qui auraient craint que des agents ne soient pas présents aux réunions fixées dès 9h, ou partent trop tôt dans l'après midi et ne soient pas disponibles comme souhaité...

Nous nous permettons d'objecter les points suivants:

1/ il ne faut pas confondre souplesse des horaires de travail avec sujétions particulières liées à un demande ponctuelle formulée par le responsable hiérarchique: si des réunions sont organisées à une heure précise, il appartient à chaque invité de s'organiser pour y être présent à la bonne heure et ce quel que soit son cycle de travail.. La souplesse n'empêche en rien le respect des consignes horaires pour des rdv ou réunions.

2/ la crainte soulevée devrait en principe concerner plus les cadres ou encadrants plus souvent soumis à des contraintes de réunions que les agents d'exécution. Or, il est dans la nature même de ces fonctions d'encadrement de se rendre disponible au delà des cycles classiques de travail et donc

de comprendre la nécessité de s'organiser pour arriver ponctuellement à l'heure qui a été fixée pour une réunion de travail, même si elle est fixée plus tôt que l'heure habituelle d'arrivée.

3/ En pratique, on constate également que ce sont souvent les dépassements du soir qui prédominent et nécessitent la présence des cadres notamment; c'est bien d'ailleurs pour cela que la plage horaire variable du soir est si étendue...

Compte tenu de ces éléments, nous nous permettons d'insister pour que la tranche horaire variable du matin soit réajustée et élargie à 2h, quitte d'ailleurs à la fixer entre 7h et 9h pour rassurer les défenseurs du démarrage obligatoire à 9h pour tous!

Cet ajustement pourrait être présenté à l'un des CT d'ici la fin de l'année et permettre ainsi un démarrage dans de bonnes conditions en 2019.

Vous sachant attaché à la modernisation de notre administration, nous vous remercions par avance de toute l'attention que vous voudrez bien porter à cette proposition. Nous restons à votre disposition pour en discuter de vive voix si besoin.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Directeur général des Services, d'accepter l'expression de nos salutations respectueuses.

Pascale LONGHI et Ludovic BEDROSSIAN

[Les représentants des sections locales CFTC et SNT CFE CGC de la Ville de Marseille](#)